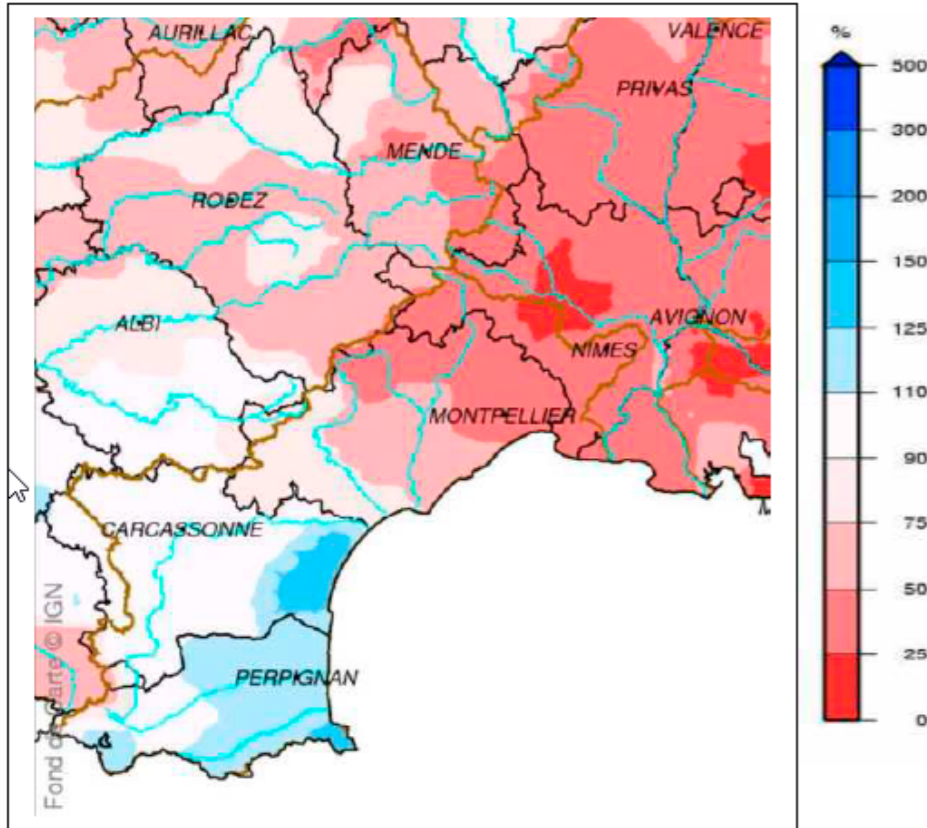


Quelques précisions

Rapport aux normales 1981/2010



Les rapports à la normale sont déficitaires sur les parties est et nord de la région. Ils se rapprochent de celle-ci ou la dépassent sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Sur la sécheresse et la protection de l'eau voici quelques sites internet où vous trouverez plus de documents et qui nous ont servi de source pour la rédaction des articles de ce bulletin.

Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse :

www.eaurmc.fr

www.sauvonsleau.fr/jcms/c_5076/languedoc-roussillon

Télécharger l'arrêté préfectoral du 28/05/14 et d'autres documents :

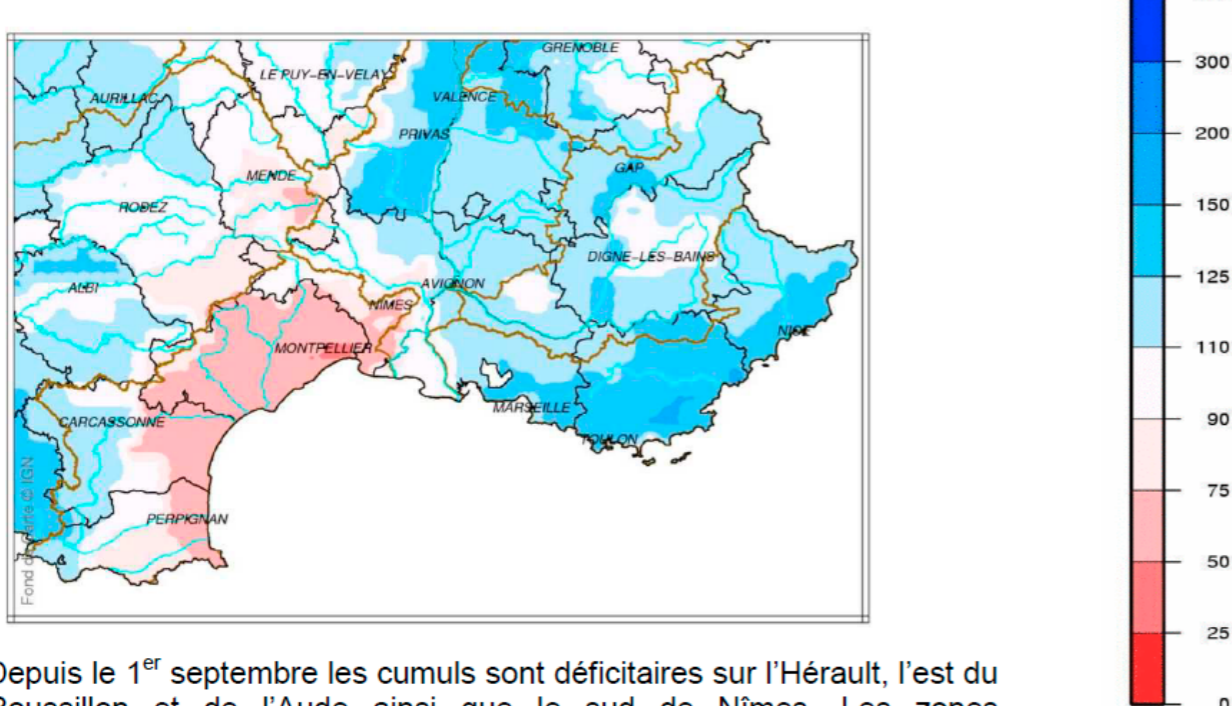
www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/La-secheresse

<http://herault.gouv.fr/Actualites/Infos/Secheresse-dans-l-Herault>

Tous ces liens sont accessibles directement depuis le site internet officiel de la commune :

www.puechabon.net

Rapport aux normales 1981 / 2010 des cumuls de précipitations



Depuis le 1^{er} septembre les cumuls sont déficitaires sur l'Hérault, l'est du Roussillon et de l'Aude ainsi que le sud de Nîmes. Les zones excédentaires ou proches des normales sont l'ouest du Roussillon et de l'Aude ainsi qu'une grande partie du Gard et de la Lozère.

PUÉCHABON

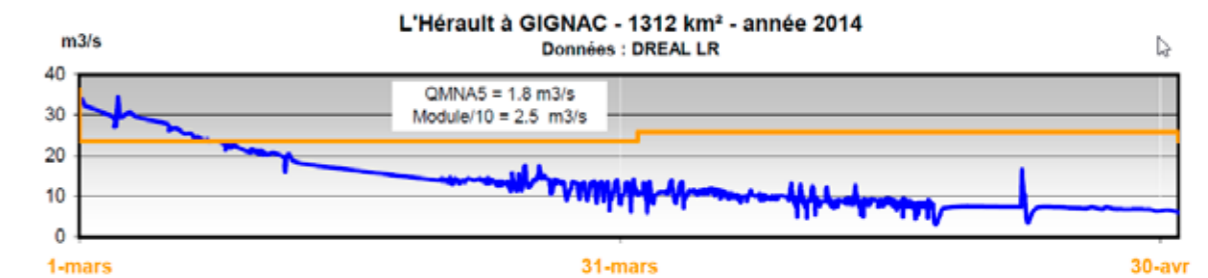
bulletin municipal
juin 2014 - #01

Histoires d'eau

Pour ce premier bulletin municipal nous avons décidé de traiter principalement un sujet : l'eau, sa gestion et les enjeux pour l'avenir d'une régie publique à laquelle nous sommes indéfectiblement attachés.

Sécheresse

Nous vivons actuellement une période de sécheresse particulièrement exceptionnelle, les niveaux sont très bas, les précipitations hivernales et printanières n'ont pas suffi pour assumer leur fonction de remplissage des nappes et des bassins aquifères. Nous sommes confrontés à des niveaux similaires à ceux atteints à la fin du mois d'août 2003, année tristement célèbre par sa période de canicule.



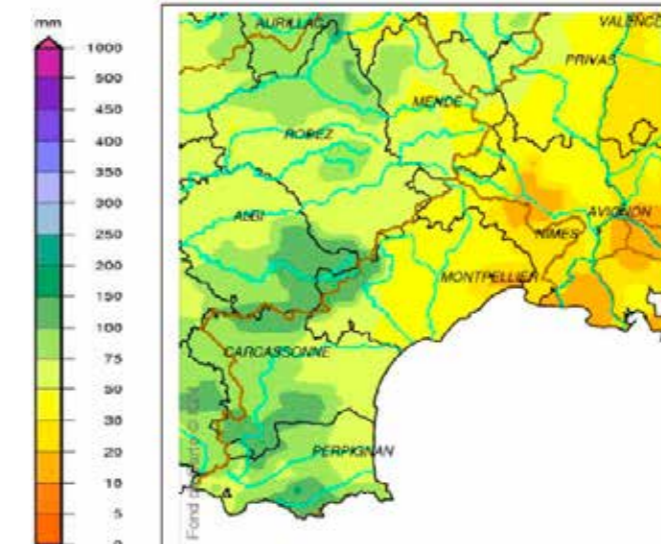
Un arrêté préfectoral du 28 mai dernier nous place en alerte niveau 1, c'est pourquoi nous avons fermé la borne destinée habituellement aux agriculteurs, cette disposition fait partie des obligations liées à ce niveau d'alerte.

Les autres dispositions qui nous concernent sont les suivantes :

- Le remplissage des piscines privées est interdit.
- Le lavage des véhicules privés et publics est interdit (liste exhaustive visible sur l'affichage de notre borne et sur www.puechabon.net).
- Entre 8h00 et 20h00 l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins potagers et d'agrément est interdit.

Comme nous vous l'avons demandé lors d'un précédent courrier adressé aux puéchabonnais, soyez vigilants quant à votre consommation quotidienne, un des enjeux de la survie de l'humanité sur une planète saine est la préservation de ses réserves en eau.

Précipitations



Les cumuls restent modestes : 20 à 50 mm sur la majeure partie du Gard et de l'Hérault, 75 à 150 mm sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Sommaire

- Sécheresse
- Réparation de la pompe
- La santé du réseau
- Gestion de la consommation
- DUP
- Avenir : seuls ou mutualisés ?



MAIRIE DE PUÉCHABON

Réparation de la pompe

Nous avons procédé le mardi 17 juin à la dépose d'une de nos deux pompes qui était en panne depuis le mois de mars, nous allons profiter de cette dépose pour suivre les recommandations du Conseil général et l'installer plus profondément dans la zone de captage afin de sécuriser au mieux notre approvisionnement en eau.

La pompe est partie chez le fabricant afin de la tester et de savoir si le remplacement du moteur est suffisant ou s'il convient de procéder à un remplacement complet.

Lors de cette intervention un plongeur a filmé la cavité jusqu'au passage vers une salle plus importante, nous disposerons ainsi d'une cartographie précise du point de captage et d'une vidéo de la visite qui sera mise en ligne sur notre site internet.

D'ici deux semaines, une fois les tests et réparations effectués nous disposerons à nouveau d'un dispositif de pompage efficace et sécurisé.



La santé du réseau

Les agents techniques ont réparé le mardi 10 juin une fuite de 20 m³/jour, en cette période de sécheresse il est essentiel de traquer les fuites et de les résorber le plus rapidement possible. La compétence de nos techniciens et l'équipement à leur disposition sont un atout pour le village. Ils peuvent ainsi intervenir rapidement sans systématiquement solliciter d'entreprises extérieures. Nous gagnons donc en réactivité et en budget.

Vous pouvez participer à cette «traque» des fuites en signalant à l'équipe municipale (techniciens, administratifs ou élus) tout écoulement d'eau qui vous paraîtrait suspect.

Gestion de la consommation

Chaque année les contraintes et les normes évoluent, les outils de gestion de l'eau également. Chaque année le village paye une taxe sur l'eau pompée, jusqu'à 2012 les mesures étaient prises en sortie de réservoir et ne reflétaient pas la réalité du pompage mais uniquement la quantité d'eau distribuée. Depuis l'année passée les mesures sont prises sur un compteur placé directement après le captage des Fontanilles et nous payons cette taxe sur

l'intégralité de l'eau pompée, nous payons donc aussi pour toutes les défaillances du réseau, sa qualité et sa maintenance seront donc parmi nos plus importantes préoccupations durant ce mandat. L'évolution des outils d'analyse nous permet également de constater des mesures incohérentes sur certains compteurs que nous ferons réparer prochainement.

Un nouveau système de tarification de l'eau a été voté l'année

dernière par nos prédécesseurs et entre donc en vigueur cette année. Nous passons à une tarification au forfait pour la consommation de l'eau (120 € avec 60 m³ abonnement compris puis 1,5€ le m³ jusqu'à 120 m³ puis 2€ le m³ au-dessus), pour le moment les taxes et redevances diverses, dont l'assainissement, n'évoluent pas. Nous ajusterons et perfectionnerons ce système au cours des années.

Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

À Puéchabon l'obtention de la DUP pour le captage des Fontanilles pourrait s'assimiler à cette mystérieuse Arlésienne dont la mention est sur toutes les lèvres mais qui n'apparaît jamais...

Malgré tout nous en sommes proches, quelques documents manquent à l'appel que nous devrions obtenir prochainement.

Manquent aussi la plupart des documents d'analyse de turbidité de l'eau qui avaient disparu en

même temps que le dossier «Mes documents» lorsque nous avons pris en main l'ordinateur portable destiné à la gestion de l'eau... dommage ces analyses dans le temps sont indispensables pour l'obtention de la DUP.

Amusants aussi les échanges surpris entre le membre du cabinet d'études qui nous accompagne dans l'obtention de la DUP et nous lorsqu'il nous annonce «*Au moins vous êtes tranquilles pour les*

branchements au plomb». «On» lui avait affirmé que le problème était résolu et que c'était fait...

À propos de la gestion de l'eau en général et de l'obtention de la DUP en particulier nous avons l'intention d'organiser une réunion publique courant septembre afin de répondre au mieux à vos interrogations et d'ouvrir le débat sur l'avenir de la gestion de l'eau pour notre village.



Avenir de la régie de l'eau

L'évolution des normes, les coûts d'exploitation, la baisse des taux de subvention sont à même à moyen terme de mettre à mal notre capacité à conserver l'eau en régie municipale. Or c'est un point sur lequel nous serons intransigeants, il n'est absolument pas question de «perdre» cette régie publique, nous y tenons et la défendons bec et ongles. C'est une question d'éthique, de posture politique et, in fine, de logique économique. Nous savons tous ce qu'il advient des réseaux d'eau lorsqu'ils sont privatisés, sur la première phase du contrat, «tout va bien», au premier renouvellement le prix au m³ explose. Des grandes villes, comme Montpellier, viennent de résilier leur contrat avec des entreprises privées pour reprendre en main la gestion de leur distribution en eau.

Quelle solution alors lorsque «tenir seul» devient difficile ? La solution nous semble se trouver dans la mutualisation avec les communes avoisinantes, membres de la même communauté de communes que nous, afin, non seulement d'être en mesure de «peser» plus efficacement sur les organismes financeurs, mais également de partager une ressource que la décence communale nous interdit de conserver égoïstement. Cabrières s'est trouvé en réelles difficultés dernièrement

et c'est spontanément que les communes voisines ont favorisé un pompage supplémentaire dans leurs ressources pour permettre à des camions de s'approvisionner et de distribuer de l'eau à ceux qui en manquaient. Cela nous semble normal, devrions-nous agir autrement quand nos voisins sont en difficulté ?

Or en ce moment nos infrastructures ne nous permettent pas d'apporter une aide élémentaire à nos

voisins et nous sommes loin d'avoir les moyens de modifier seuls notre adduction d'eau. Si nous décidons de rester seuls sur notre réserve d'eau, nous serons également seuls en «cas de pépin». C'est un choix, humain, stratégique, ce sont des décisions qui doivent se prendre pour le long terme afin d'assurer la pérennité et l'indépendance de notre distribution d'eau, pour que nos descendants soient assurés de pouvoir encore disposer librement de cet «or bleu».